



## CONDITIONS D'ADHÉSION

### POUR DEVENIR PARTENAIRE ASSOCIÉ DU RFAQ

1. Toute entreprise/compagnie désirant offrir des privilèges économiques aux membres du Réseau des Femmes d'affaires du Québec (RFAQ) devra détenir une adhésion comme membre du RFAQ.
2. Toute entreprise/compagnie doit pouvoir offrir ses services aux Membres du RFAQ partout au Québec ou du moins dans trois (3) villes majeures du Québec.
3. Tout organisme ayant une charte à but non lucratif connu et reconnu au niveau national peut devenir partenaire économique du RFAQ. Exemple : Orchestre Métropolitain de Montréal, Duceppe, etc.
4. Le/La Partenaire associé(e) du RFAQ devra payer un montant annuel de 546,13 \$ (taxes incluses) en plus de son adhésion afin d'offrir en permanence des rabais aux membres.
5. La liste des Partenaires associés est publiée sur le site Web du RFAQ; [www.rfaq.ca](http://www.rfaq.ca) et envoyée à toutes les nouvelles membres.